



**AVIS DE PROMULGATION**  
**Règlement 614-17**

Le conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond a adopté, lors de sa séance ordinaire du 9 janvier 2017, le règlement suivant :

↳ **Règlement 614-17** *Règlement autorisant des dépenses à des fins industrielles pour l'année 2017*

Ce règlement a été soumis à l'approbation des personnes habiles à voter lors d'une journée d'enregistrement tenue le jeudi 26 janvier 2017 et il est réputé approuvé.

Ce règlement entre en force et en vigueur conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au bureau de la soussignée, à l'hôtel de ville où il est déposé.

Donné le 31 janvier 2017.

La greffière,

Chantal Plamondon, OMA